



Annexe aux comptes Année 2021



1. REGLES ET PRINCIPES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

REGLES APPLIQUEES

Les comptes 2021 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin) du 23.09.2020, ainsi qu'aux directives reçues du Service des communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est gérée selon les principes définis à l'article 4 de la LFCo, soit : légalité, équilibre financier, emploi économe des fonds, priorité, rentabilité, non-affectation des impôts, gestion axée sur les résultats.

PRINCIPES DE PRESENTATION ET STRUCTURE DES COMPTES

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (article 39 LFCo). Les actifs et passifs du bilan sont évalués selon le principe de la « vraie valeur », conformément aux articles 43, 44 et 45 LFCo pour les éléments des patrimoines financier et administratif. Les comptes comprennent le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes annuels (article 13 LFCo). Le compte de résultats présente les charges et les revenus des activités courantes de la commune ; le compte des investissements présente les dépenses et les recettes des réalisations à moyen et long termes de la commune (articles 15 & 16 LFCo). Le nouveau plan comptable harmonisé prévu pour l'ensemble des communes du Canton (article 13 LFCo) est appliqué depuis l'exercice 2021 au 1er janvier, c'est-à-dire MCH2.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sont présentés conformément aux principes de présentation des comptes définis à l'article 40 LFCo, soit : annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité, clarté, fiabilité et neutralité. Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les charges et les revenus, ainsi que les dépenses et les recettes sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés.

Selon l'art. 3 du Règlement des finances (RFin) de notre commune, les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

PRINCIPES D'AMORTISSEMENT

Dès le 01.01.2021 et MCH2, les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation et aux taux d'amortissement en résultant. En voici le détail :

Immobilisations	Durée d'utilisation	% linéaire
• Terrains PA	aucune	aucun
• Routes, voies de communication et génie civil	40 ans	2,5 %
• Ouvrages – Alimentation en eau : conduites	80 ans	1,25 %
• Ouvrages – Alimentation en eau : station pompage	50 ans	2,00 %
• Ouvrages – Traitement des eaux usées : canalisations	80 ans	1,25 %
• Immeubles Maison communale et Aigle Noir	33 1/3 ans	3,00 %
• Biens meubles : Véhicules	10 ans	10,00 %
• Pavillons scolaires : décision CC	5 ans	20,00 %



ANNEXE AUX COMPTES

L'annexe aux comptes annuels comprend les règles régissant la présentation des comptes et les éventuelles dérogations à celles-ci, les principes relatifs à la présentation des comptes, l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations et garanties, le tableau des immobilisations, les indicateurs financiers, ainsi que des précisions supplémentaires permettant la bonne compréhension des comptes communaux (article 18 LFCo).

2. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES (art. 18 let. g LFCo)

ÉTAT DE LA FORTUNE ET DES REVENUS

A l'issue de l'exercice comptable 2021, les résultats cumulés des années précédentes passent de CHF 2'778'687.79 à CHF 13'503'151.39. Cette augmentation provient de la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine financier selon MCH2 (CHF 10'724'463.60).

Le résultat opérationnel, clôturant le deuxième niveau du compte de résultats, affiche un bénéfice de CHF 371'118.13, en amélioration de CHF 393'670.13 par rapport au budget, qui prévoyait un excédent de charges de CHF 22'552.00.

Il est amélioré par le troisième niveau du compte de résultats ayant trait aux charges et revenus extraordinaires, dont le total représente un revenu net de CHF 381'661.99, amenant le bénéfice final de l'exercice à CHF 752'780.12.

Ce revenu extraordinaire net de CHF 381'661.99 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Variation des comptes bilan 140/2068/293/295 PA et 29990.00 (retraitements liés au MCH2)	9'342'801.61
Vente/Achat de placements financiers et d'immobilisations corporelles appartenant au PF (comptes 107/108 – retraitements MCH2)	2'969'690.00
Variation des comptes 296 PF (retraitements liés à MCH2)	<u>-12'694'153.60</u>
Total revenu extraordinaire	-381'661.99 =====

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

Néant



3. ETAT DU CAPITAL PROPRE (art. 18 let. c LFCo & art. 13 OFCo)



Voir tableau annexé

3. Etat du capital propre (art. 13 OFCo)

Compte	Bilan au :		Variation	Libellé	Règlement en vigueur		Remarques et commentaires sur l'évolution
	31.12.2021	31.12.2020			Type	Date	
2900	374'195.00	391'816.20	-17'621.20	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre			
29001.01	15'688.18	35'203.86	-19'515.68	Financement spécial Approvisionnement en eau - Equilibre du compte	Règlement relatif à la distribution d'eau potable	30.01.2017	Prélèvement sur la réserve EP pour équilibre du compte de Résultats pour atteindre le taux de couverture de 100%
29002.01	358'506.82	356'612.34	1'894.48	Financement spécial Traitement des eaux usées - Equilibre du compte	Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux	14.01.2008	Versement à la réserve EU pour équilibre du compte de Résultats pour atteindre le taux de couverture de 100%
2930	0.00	1'049'085.60	-1'049'085.60	Préfinancements			
29300.00	0.00	1'000'000.00	-1'000'000.00	Réserve investissements immobiliers Le Clédard	LFCo et Décision CC	22.03.2018 et 07.03.2022	Réévaluation MCH2 au 01.01.2021 = dissolution de la réserve
29300.01	0.00	49'085.60	-49'085.60	Réserve pour camps scolaires	LFCo et Décision CC	05.10.2020	Réévaluation MCH2 au 01.01.2021 = dissolution de la réserve
2950	3'430'000.00	0.00	3'430'000.00	Réserve liée au retraitement PA			
29500.00	3'430'000.00	0.00	3'430'000.00	Réévaluation retraitement PA (patrimoine administratif)	LFCo et Décisions CC	22.03.2018 et 05.10.2020/07.03.2022	Cette réserve, alimentée par le retraitement du PA, sera dissoute dans les 10 ans, selon directive 12/2022 du SCom
2990	752'780.12	0.00	752'780.12	Résultat annuel			
29900.00	752'780.12	0.00	752'780.12	Résultat annuel	LFCo	22.03.2018	Résultat bénéficiaire - année 2021
2999	13'503'151.39	2'778'687.79	10'724'463.60	Résultats cumulés des années précédentes			
29990.00	13'503'151.39	2'778'687.79	10'724'463.60	Résultats cumulés des années précédentes	LFCo	22.03.2018	Réserve, alimentée par le retraitement du PF, dissoute la 1ère année MCH2, selon directive 12/2022 du SCom
TOTAL	18'060'126.51	4'219'589.59	13'840'536.92				



4. TABLEAU DES PROVISIONS (art. 18 let. d LFCo & art. 14 OFCo)



Voir tableau annexé

4. Tableau des provisions (art. 14 OFCo)

Compte	Bilan au :		Variation	Libellé	Commentaires	Justification de la provision et de son maintien
	31.12.2021	31.12.2020				
2050	63'800.00	0.00	63'800.00	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires		
20500.00	63'800.00	0.00	63'800.00	Provision prestations supplémentaires du personnel	Le montant se base sur le solde des heures supplémentaires et des vacances au 31.12. et il tient compte des charges sociales	L'OFCo autorise la constitution d'une telle provision à son article 14.
2086	332'201.90	330'800.00	1'401.90	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance		
20860.00	332'201.90	330'800.00	1'401.90	Provision Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	Afin - coûts mesures transitoires découlant de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de FR	Mise à jour selon document AFin du 22.09.2021
2091	337'462.00	337'462.00	0.00	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers		
20910.00	337'462.00	337'462.00	0.00	Réserves PC - Constructions abris, places rachat	Le montant se base sur le document de contributions de remplacement du SPPAM et confirmé par e-mail le 28.01.2022	Pas de variation / Selon la loi, restitution au canton au 01.01.2023
2930	0.00	1'049'085.60	-1'049'085.60	Préfinancements		
29300.00	0.00	1'000'000.00	-1'000'000.00	Réserve investissements immob. Le Clédard	Réévaluation MCH2 au 01.01.2021	Aucune réserve avec MCH2
29300.01	0.00	49'085.60	-49'085.60	Réserve pour camps scolaires	Réévaluation MCH2 au 01.01.2021	Aucune réserve avec MCH2



5. TABLEAU DES PARTICIPATIONS (art. 18 let. e LFCo & art. 15 OFCo)



Voir tableau annexé

5. Tableau des participations (art. 15 OFCo)
Actions, participations, titres et parts sociales

Compte	Société	Forme juridique	Activités et buts	Type de titres	Nbre titres au 31.12.2021	Valeur nominale	Capital- Actions/Capit al social	Valeur comptable	Part du capital en %
Patrimoine financier									
10700.01	Neyerergie SA	Société anonyme	Favoriser le dével. de l'énergie renouv. ds et hors territoire communal par l'exploit. d'infrastr. de produits et distrib. d'énergie. actions nominales		4'000	47.00	400'000.00	188'000.00	100%
10710.00	Neyerergie SA	Société anonyme	idem prêt postposé			350'000.00		350'000.00	
10710.01	Neyerergie SA	Société anonyme	idem prêt /installation PV s/bâtiments comm.			150'000.00		150'000.00	
10710.02	Neyerergie SA	Société anonyme	idem Prêt-relais pour PV et microréseau			600'000.00		600'000.00	
10702.00	La Neyruzienne	Société coopérative d'habitation	La construction d'immeubles locatifs ou autres unités d'habitation à loyer modéré au sens des dispositions légales en la matière, leur exploit. et location ainsi que toute activité ayant un rapport direct/indirect avec son objet. part sociale nominative		3'810	381'000.00	406'200.00	442'000.00	93.70%
107			TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS à LONG TERME					1'730'000.00	
Patrimoine administratif									
14520.00	Ass. des Communes Sarine-Ouest pour service social régional	Association de communes	Appliquer la loi du 26.11.98 sur l'aide sociale (LASoc) accordée par les communes et l'Etat aux personnes domiciliées, de passage ou en séjour sur leurs territoires; créer et administrer un service social et une commission sociale au sens des art. 16, 18, 19 et 20 LASoc.					14'960.30	
	Aby Expo SA	Société anonyme	Promouvoir le développement économique dans le canton de Fribourg et à cet effet d'entretenir et de développer un centre d'expositions et de conférences situé sur le territoire de la commune de Granges-Paccot, en le mettant à disposition à une société d'exploitation par contrat de location (cf. statuts pour but complet).		25	0.00		0.00	
	Saïdef Société anonyme pour l'incinération des déchets du Canton de Fribourg	Société anonyme	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets (cf. statuts pour but complet).		1'489	0.00		0.00	
145			TOTAL PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA					14'960.30	

**6. TABLEAU DES GARANTIES (art. 18 let. e LFCo & art. 16 OFCo)**

	État au 31.12.2020	État au 31.12.2021
Cautionnements		
Cautionnement - Association Le P'tit Bonheur de Neyruz - loyers	10'150.00	10'150.00
Cautionnement - Association Le P'tit Bonheur de Neyruz - crédit bancaire	60'000.00	60'000.00
Associations de communes (participations communales)		
Cycle d'Orientation de Sarine Campagne et du Haut Lac français	921'728.00	901'072.00
Réseau Santé de la Sarine	387'066.00	325'708.00
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	4'106'556.00	4'058'855.40
Arcos Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises	5'999.70	13'880.20
Alimentation en eau de Sarine-Ouest	447'759.45	314'127.00
Total	5'939'259.15	5'683'792.60



7. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (art. 18 let. f LFCo & art. 17 OFCo)



Voir 2 tableaux annexés

7. Tableau des immobilisations - Evolution 2021

COMMUNE NEYRUZ FR		Bilan MCH1	Amortissements	Amortissements	Etat au
		31.12.2020	31.12.2021	%	31.12.2021
		3'221'196.40	10'724'463.60	0.00	13'945'660.00
Placements et terrains PF					
10702.00	Parts sociales La Neyruzienne	381'000.00	61'000.00		442'000.00
10700.01	Capital-actions Neyregie SA	400'000.00	-212'000.00		188'000.00
10710.00	Prêt Neyregie SA (postposé)	350'000.00			350'000.00
10710.01	Prêt Neyregie SA - install. PV Complexe com.	150'000.00			150'000.00
10710.02	Prêt-relais Neyregie SA - install PV+microréseau	600'000.00			600'000.00
10800.00	Terrains en zone à bâtir Rte d'Omnes Sud	450'000.00	3'600'000.00		4'050'000.00
10800.01	Terrains en zone artisanale Le Sécheron	1'584'000.00	2'516'000.00		4'100'000.00
10800.02	Terrains Sentier Les Cheminots	1.00	367'199.00		367'200.00
10800.03	Terrains Le Clédard - 3071 m2	169'500.00	1'330'500.00		1'500'000.00
10800.04	Terrains Rte d'Omnes Nord	85'044.00	1'929'156.00		2'014'200.00
10800.06	Participation rampe accès parking Clédard	100'737.00	83'523.00		184'260.00
29300.00	Réserve investissement immobilier Clédard	-1'000'000.00	1'000'000.00		0.00
29300.01	Réserve camps scolaires	-49'085.60	49'085.60		0.00
14		8'766'569.05	3'811'661.99	0.00	13'611'566.09
Investissements PA					
14000.00	Terrains d'utilité publique Rte d'Omnes Sud	1.00	115'210.00		115'211.00
14000.01	Terrains Le Clédard - 3439 m2	437'800.00			437'800.00
14010.10	Participation rampe accès parking Clédard	100'736.65	256'040.18		356'776.83
14010.00	Routes communales et génie civil	1'339'969.45	2'620'541.70	161'122.30	4'121'633.45
14010.01	Allée Jean-Tinguely	2'224'893.35	299'400.00		2'524'293.35
14010.02	Eclairage public	1.00	-1.00		0.00
14010.03	Aménagement Place de la Gare	844'826.12	222'000.00	54'1999.94	1'608'820.06
14010.04	Aménagement Parc Clédard et promenades	144'515.50	654'197.95		798'713.45
14010.06	piétonnier les 3 Roses	0.00	2'010.35		2'010.35
14010.07	Reaménagement RL Traversée village-sequences 3-4	0.00	28'809.75		28'809.75
14010.99	Amortiss. cumulés s/routes et voies de commun. PA	0.00	-933'167.83	184'737.07	-1'117'904.90
14650.00	Subventions d'investiss. s/routes et voies de commun. PA	0.00	-663'440.00	-492'404.90	-1'155'844.90
14031.00	Eau potable	1'286'369.38	624'984.60	180'919.85	2'092'273.83
14031.01	Station pompage	1.00	371'036.40		371'037.40
14031.99	Amortiss. cumulés s/approvisionn. Eau	0.00	-133'568.76	31'312.67	-164'881.43
14671.00	EP	0.00	-82'830.50		-82'830.50
14032.00	Eaux usées, STEP	1'951'185.93	602'987.75	283'078.05	2'837'251.73
14032.99	Amortiss. cumulés s/traitement EU	0.00	-60'599.68	31'927.17	-92'526.85
14672.00	EU	0.00	-105'101.50		-105'101.50
14040.00	Immeuble Aigle Noir	1.00	597'801.20	3.00	597'802.20
14040.01	Maison communale	1.00	107'816.75	3.00	107'817.75
14040.02	Pavillon scolaire-installation 2 salles classe	345'420.67		20.00	345'420.67
14040.99	Amortiss. cumulés s/Bâtiments PA	0.00	-215'378.32	90'252.73	-305'631.05
14060.00	Véhicules-voiture	90'847.00	-1.00		90'846.00
14060.02	Câblages informatiques/électr. Bâtim. Scol.	0.00	208'852.00		208'852.00
14060.99	Amortiss. cumulés s/Biens meubles PA	0.00		9'084.60	-9'084.60
145		14'960.30	0.00	0.00	14'960.30
Participations PA					
14520.00	Ass. des Communes SO pour service social régional	14'960.30			14'960.30
Totaux		13'880'647.29	14'536'125.59	0.00	13'880'647.29

Totaux selon "Contrôle des investissements" resp. compris des investissements

Totaux selon comptes nature 330 & 466

1'380'647.29

347'314.24

Totaux Réévaluations PF-PA

14'536'125.59

Amortissements complémentaires

Totaux amortissements supplémentaires

Attribution à Réserve 7101/7201

Totaux

1'380'647.29

347'314.24

13'880'647.29

13'880'647.29

7. Tableau des immobilisations

Contrôle des investissements - Année 2021

No	Objet	Voté en AC/CG	Comptes no	CREDITS	Taxes-Subv.&Part. reçues	2021	Ebt	SOLDES	Budget 2022
0290	Installations pour personne à mobilité réduite à la Maison comm.	14.12.2021	0290.5060.00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2170	Mise à niveau câblages inform./électr. Bâtiments communaux - 87	09.12.2020	2170.5060.00	210 000,00	0,00	208 852,00	0,00	1 148,00	0,00
2170	Etude faisabilité bâtiments périmètre scolaire - 87	14.12.2021	2170.5040.00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2170	Concours bâtiments périmètre scolaire - 89	14.12.2021	2170.5040.01	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2170	Installation 2 salles de classe dans pavillon scolaire - 88	14.12.2021	2170.5040.02	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
2170	Installation 2 salles de classe dans pavillon scolaire - subvention	14.12.2021	2170.6310.00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 730,00	0,00
6150	Reaménagement RC - Eclairage public RC - séquences 3 & 4 - 85	21.04.2021	6150.5010.00	183 090,00	0,00	0,00	0,00	183 090,00	183 090,00
6150	Reaménagements RC - crédit étude séq. 4 - 85	21.04.2021	6150.5010.11	96 930,00	0,00	0,00	0,00	96 930,00	88 900,00
6150	Reaménagement RC - partic. aménagement espace routier séq. 3 - 85	21.04.2021	6150.5010.10	538 500,00	-14 494,90	28 909,75	0,00	509 690,25	524 000,00
6150	Participation de tiers - SPC Reaménag. espace routier séq. 3 - 85	21.04.2021	6150.6350.02	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 494,90	0,00
6150	Participation de tiers - SPC crédit étude séq. 4 - 85	21.04.2021	6150.6350.03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6150	Aménagement route de La Charrière - 68	12.12.2018	6150.5010.02	130 000,00	0,00	55 197,45	124 042,45	5 957,55	0,00
6150	Aménagement Giratoire carré - 81	11.12.2019	6150.5010.03	200 000,00	0,00	7 582,15	8 266,05	191 733,95	197 000,00
6150	Aménagement passage piétons et chemin piétonnier - 84	23.09.2020	6150.5010.04	147 500,00	0,00	2 010,35	2 010,35	145 489,65	146 600,00
6150	Aménagement place "Liss & Go" - Rte d'Onnens	23.09.2020	6150.5010.05	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00
6150	Refection route des Simon - 86	14.12.2021	6150.5010.06	50 000,00	0,00	87 861,90	87 861,90	-37 861,90	50 000,00
6150	Aménagement places de parc Four banal	14.12.2021	6150.5010.12	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6150	Mobilité douce Les Allix et décapé forestier	14.12.2021	6150.5010.14	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6150	Aménagements routiers divers	14.12.2021	6150.5010.15	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6150	Place de la Gare - aménagements - 65	08.05.2018	6150.5010.01	1 900 000,00	0,00	541 983,84	1 608 820,06	311 179,94	0,00
6150	Participation de tiers - Place de la Gare - 65	08.05.2018	6150.6350.00	0,00	-478 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6150	Aménagement Parc Cledard & Promenades Verdand-Vanlis - 79	11.12.2019	6150.5000.00	700 000,00	0,00	654 197,95	798 713,45	-98 713,45	0,00
6150	Achat d'un robot-sarrouse	14.12.2021	6150.5060.00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
7101	Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - 58	23.05.2017	7101.5031.01	675 000,00	0,00	598 782,47	75 217,53	0,00	75 200,00
7101	Traversee Village RC - Entrée Contens/Giratoire Daille - 69 Séqu. 2	12.12.2018	7101.5031.02	300 000,00	0,00	20 857,43	279 142,57	0,00	0,00
7101	Traversee Village RC - La Charrière/Giratoire Daille - 71 Séqu. 3	12.12.2018	7101.5031.03	600 000,00	0,00	6 804,65	78 086,08	523 913,92	524 000,00
7101	Remplac. conduite EP - RC / la Croix par Rte Simon - 74	15.05.2019	7101.5031.04	180 000,00	0,00	174 115,20	176 415,20	3 584,80	0,00
7101	Approvisionnement en eau - Taxes encasées	neant	7101.6370.00	0,00	-82 850,50	0,00	0,00	-82 850,50	-58 000,00
6150	Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48	10.12.2014	6150.5010.00	680 000,00	0,00	10 480,80	487 295,55	192 704,45	187 300,00
7101	Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48	10.12.2014	7101.5031.00	210 000,00	0,00	0,00	125 255,31	84 746,69	80 000,00
7201	Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48	10.12.2014	7201.5032.00	1 710 000,00	0,00	778 350,13	994 649,87	934 649,87	804 600,00
7201	Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - 58	23.05.2017	7201.5032.01	675 000,00	0,00	3 955,70	415 503,73	259 496,27	259 500,00
7201	Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - collecteurs privés L	23.05.2017	7201.5032.02	350 000,00	0,00	0,00	21 627,00	-21 627,00	0,00
7201	Traversee Village RC - Entrée Contens/Giratoire Daille - 70 Séqu. 2	12.12.2018	7201.5032.03	900 000,00	0,00	14 601,05	111 094,82	788 905,18	789 000,00
7201	Remplacemnt conduite EU - mise séparatif - La Croix/RC - 75	15.05.2019	7201.5032.04	184 000,00	0,00	168 315,50	197 123,89	-13 123,89	0,00
7201	Mise en séparatif Les Allix/Imp. du Chêne	23.09.2020	7201.5032.06	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
7201	Assainissement EU/EC - Secteur Nieret - 83	09.12.2020	7201.5032.08	450 000,00	0,00	40 485,70	40 485,70	409 514,30	410 000,00
7201	Protection des eaux - Taxes encasées	neant	7201.6370.00	0,00	-105 101,50	0,00	0,00	-105 101,50	-69 000,00
7206	Participation renouvellement collecteurs intercommunaux	14.12.2021	7206.5032.00	0,00	0,00	55 720,10	55 720,10	-55 720,10	0,00
7410	Secteur Les Simon - arrosage	14.12.2021	7410.5040.00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
9630	Compétences financières p/ Transactions immobilières	23.09.2020	9630.5090.00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
7900	Le Sâcheron - PAD Plan Aménagement Détail	23.09.2020	7900.5290.00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
7900	La Villere - PAD Plan Aménagement Détail	23.09.2020	7900.5290.01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7900	Centre-Village & Imp. du Carré - PAD Plan Aménagement Détail	23.09.2020	7900.5290.02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7900	Adaptation du PAL	14.12.2021	7900.5290.03	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
8791	Bâtiment de chaufferie	23.09.2020	8791.5040.00	470 000,00	0,00	0,00	0,00	1 167 000,00	0,00
8791	Bâtiment de chaufferie - préparation pour const. Supérieure	23.09.2020	8791.5040.01	470 000,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00	0,00
9630	Neyvège SA - prêt-déjà install. PV et microcogénération - 67	12.12.2018	9630.5450.00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
942	Vente terrain art. RF 331 (partiel) Rte Omens Sud - 76	15.05.2019	9630.4411.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				15 605 020,00	-680 336,90	2 060 984,19	6 590 828,85	8 995 786,25	6 997 960,00

T = Termine

1 380 647,29



8. INDICATEURS FINANCIERS

Le MCH2 introduit la publication, pour les comptes et le budget, d'indicateurs financiers harmonisés visant à mesurer la santé financière des communes. Cet instrument est appelé à devenir un outil de pilotage primordial pour les autorités quant au suivi financier de leur commune (OFCo art. 18).

Ces indicateurs sont les suivants :

1. Taux d'endettement net (dette nette x 100 / revenus fiscaux)

Taux d'endettement net aux comptes 2021 :	- 51.95 %
18'259'946.92-22'693'549.04 / 8'534'735.20	

- Valeurs indicatives :
< 100% bon / 100% - 150% suffisant / > 150% mauvais
- L'indicateur exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette.

2. Degré d'autofinancement (autofinancement x 100 / investissements nets)

Degré d'autofinancement aux comptes 2021 :	51 %
700'811.17 / 1'380'647.29	

- Valeurs indicatives :
Haute conjoncture : > 100%
Cas normal : 80 – 100%
Récession : 50 – 80%
- A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle citée ci-dessus. Il détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements.

3. Part des charges d'intérêts (charges d'intérêts nets x 100 / revenus courants)

Part des charges d'intérêts aux comptes 2021 :	1 %
79'628.30 / 10'669'682.86	

- Valeurs indicatives :
0% - 4% bon / 4% - 9% suffisant / >9% mauvais
- Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

4. Dette brute par rapport aux revenus (dette brute x 100 / revenus courants)

Dette brute par rapport aux revenus aux comptes 2021 :	156 %
16'593'239.06 / 10'669'682.86	

- Valeurs indicatives :
< 50% très bon / 50% - 100% bon / 100% - 150% moyen /
150% - 200% mauvais / >200% critique
- Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. Il mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute.



- Ici, la dette couvre les actifs immobilisés très importants (liés à des investissements importants), donc ce ratio est à pondérer car le montant de la fortune nette s'élève à CHF 18'060'126.51.

5. Proportion des investissements (investissements bruts x 100 / dépenses totales)

Proportion des investissements aux comptes 2021 :	18 %
2'060'984.19 / 11'562'987.46	

- Valeurs indicatives :
 - < 10% effort d'investissement faible
 - 10% - 20% effort d'investissement moyen**
 - 20% - 30% effort d'investissement élevé
 - > 40% effort d'investissement très élevé
- Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

6. Part du service de la dette (service de la dette x 100 / revenus courants)

Part du service de la dette aux comptes 2021 :	4 %
426'942.54 / 10'669'682.86	

- Valeurs indicatives
 - < 5% charge faible**
 - 5% - 15% charge acceptable
 - > 15% charge forte
- Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

7. Dette nette par habitant en francs (dette nette / population résidente permanente)

Dette nette par habitant en francs aux comptes 2021 :	- 1'576.12
-4'433'602.12 / 2'813 habitants	

- Valeurs indicatives :
 - < 0 CHF patrimoine net**
 - 0 – 1'000 CHF endettement faible
 - 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
 - 2'501 – 5'000 CHF endettement important
 - > 5'000 CHF endettement très important
- Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée et permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
- Neyruz n'a pas une dette par habitant mais une fortune par habitant d'après ce ratio pour l'année 2021 car il y a un excédent de fortune et non une dette (actif net).



8. Taux d'autofinancement (autofinancement x 100 / revenus courants)

Taux d'autofinancement aux comptes 2021 :	7 %
700'811.17 / 10'669'682.86	

- Valeurs indicatives :
 - > 20% bon / 10% - 20% moyen / < 10% mauvais
- Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

9. Limitation de l'endettement des communes

L'OFCo mentionne à son article 19 « Limitation de l'endettement des communes » - art. 22 al. 2 et 3 LFCo -) :

1. Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200%, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80%.
2. A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.
3. La limitation de l'endettement ainsi définie ne s'applique pas aux autres collectivités publiques locales.

Calcul du taux d'endettement		Comptes 2021
200	Engagements courants	503'239.06
204	Passifs de régularisation	933'243.96
205	Provisions à court terme	63'800.00
206	Engagements financiers à long terme	16'090'000.00
208	Provisions à long terme	332201.90
209	Engagements envers les financement spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	337'462.00
20	CAPITAUX DE TIERS (A)	18'259'946.92
<hr/>		
100	Disponibilités et placements à court terme	3'973'953.24
101	Créances	-2'980'697.15
107-108	Placements financiers	13'945'660.00
104	Actifs de régularisation	7'754'632.95
10	PATRIMOINE FINANCIER (B)	22'693'549.04
<hr/>		
400	Impôts personnes physiques	7'326'484.70
401	Impôts personnes morales	64'716.40
402-403	Impôts autres	1'143'534.10
40	REVENUS FISCAUX (C)	8'534'735.20
<hr/>		
Taux d'endettement net en % : (A - B) x 100 / C		- 51.95 %



Marge d'autofinancement	Comptes 2021
Résultat d'exercice (-) déficit / (+) bénéfice	752'780.12
Amortissements légaux et financements spéciaux (33+35-45-466-489)	-51'968.95
Marge d'autofinancement	700'811.17
Investissements PA nets	1'380'647.29
Degré d'autofinancement	51 %